

- 1) Le règlement intérieur a la même force obligatoire pour tous les membres du club. Nul ne pourra s'y soustraire puisqu'accepté implicitement lors de l'adhésion.
- 2) Le questionnaire de santé est obligatoire si une réponse positive est cochée dans ce questionnaire il faudra fournir un certificat médical de non-contre-indication qui est disponible auprès des membres de EVE et sur le site internet du club <https://envolantentzheim.fr>
- 3) Les enfants mineurs sont pris en charge par les membres du club présents lors des séances de l'école de Badminton. Leur responsabilité s'arrête à la fin du créneau horaire. Pendant les séances de pratique libre du mardi et du vendredi, les moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte adhérent à EVE.
- 4) Les créneaux horaires de pratique libre dans la grande salle de l'Envol sont les suivants : mardi de 19h à 23h, vendredi de 20h à 23h et dimanche de 10h à 13h en période scolaire et pendant les vacances scolaires (le dimanche n'est ouvert que sur demande des adhérents).  
L'école de Badminton fonctionne les vendredis pour les enfants de 9 à 15 ans entre 18h30 et 20h. **Les séances de l'école de Badminton ne sont pas assurées pendant les vacances scolaires.**  
EVE demande à ses adhérents de respecter ces horaires, rappelant que l'association est gérée par des bénévoles.  
D'éventuelles modifications d'horaires vous seront communiquées par le biais de SMS.
- 5) La salle peut être indisponible pour des raisons indépendantes de notre volonté (Téléthon, tournoi de foot en salle etc ...). Dans ce cas vous serez averti (par mail ou SMS) et aucune réclamation ne sera acceptée.
- 6) L'association offre à tous trois séances d'essai avant l'inscription. À l'issue de cette période, le dossier d'inscription devra être complet pour pouvoir accéder à la salle.
- 7) Cotisations : Voir les tarifs sur notre site internet **TARIFS POUR LA SAISON 2025-2026**. Aucun remboursement ne pourra être effectué. L'association se réserve le droit de vérifier la prise de licence de ses membres.
- 8) Le port de chaussures dédiées exclusivement à la pratique de sport en salle est OBLIGATOIRE. Les vestiaires n°3 (pour les hommes) et n°4 (pour les femmes) sont à la disposition des adhérents. Il est conseillé de ne pas laisser d'affaires personnelles et de valeur dans les vestiaires. **L'association EVE décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.**
- 9) La mise en place et le démontage des terrains sont faits par les joueurs adultes présents en début et fin de séance. L'association compte sur la bienveillance de ses adhérents pour laisser la salle dans un état irréprochable (ranger les volants, jeter bouteilles vides, cartons et papier dans la poubelle de tri jaune, ...). Il est strictement interdit de manger dans la grande salle.
- 10) Pour permettre une pratique confortable et équitable, les joueurs sont invités à partager le temps de jeu c'est-à-dire : De jouer en double et de laisser leur terrain après la fin du match quand il y a du monde.
- 11) Afin de garantir un bon fonctionnement du club et le respect de ses valeurs, les comportements suivants peuvent entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'adhérent concerné (membre du comité inclus) :
  - Non-respect des règles établies par le règlement intérieur,
  - Comportement irrespectueux envers les autres membres, les encadrants ou les bénévoles,
  - Dégradations volontaires du matériel ou des installations sportives,
  - Atteinte à l'image du club ou perturbation répétée de la bonne ambiance du groupe,
  - Comportement dangereux ou incompatible avec la pratique en toute sécuritéToute décision d'exclusion devra être validée à la majorité simple des membres du comité. Aucun remboursement de la cotisation ne sera effectué en cas d'exclusion.
- 12) Dans les équipes d'interclubs, **seul le capitaine est décisionnaire de la composition** d'une rencontre.